

anuel d'utilisation MyEasyOptic : LOI FINANCE - Clôture Caisse

VERSION 1.36

NEasyOptic



LOI FINANCE - Clôture Caisse

La clôture de caisse s'effectue en 4 étapes :

- 1. La vérification de caisse
- 2. La génération des remises en banque
- 3. La clôture de caisse
- 4. Les éditions enchainées



Pour commencer la procédure de clôture, cliquer sur le bouton « clôture de caisse »

1. La procédure commence par la vérification de caisse, et a pour but de contrôler votre tiroircaisse. (Compter les espèces, chèques, cartes ...etc)

Un écran de vérification de caisse va apparaître, pour vous aider à vérifier en résumant vos encaissements.

PS : Les dates sont initialisées par défaut, depuis la dernière clôture de ca<mark>isse jusqu'à à la date du</mark> jour. Elles peuvent être changées si nécessaires, sans impact sur le reste d<mark>e la procédure.</mark>



Lors de cette vérification, si une erreur est constatée, il est possible de cliquer sur le bouton « annuler » puis d'aller dans la listes « Mes encaissements » pour contrôler plus en détail.

2. Une fois le contrôle de la caisse effectué, il est possible de remettre en banque les espèces, les chèques, les cartes bancaires et les virements.

PS : L'utilisation des remises en banque reste inchangée.

Dans vos paramètres, il est possible de choisir quelles remises en banque seront à générer par défaut.



3. Quand les remises en banques sont faites, l'écran de clôture apparait. Contrôler les dates et confirmer par OK.

PS : La date de début de clôture est non modifiable et reprend automatiquement la date de fin de la clôture précédente. Contrairement à la date de fin de clôture, qui elle, est modifiable. En toute logique, ces dates devraient être les mêmes que celles de la vérification de caisse vues précédemment.



Si c'est la première clôture du logiciel, il vous sera demandé de renseigner la période de votre exercice comptable.

Attention les dates ci-dessous sont données à titre d'exemple, indiquez les dates de VOTRE EXERCICE COMPTABLE (uniquement la première fois).

> si vous ne connaissez pas vos dates d'exercice, cliquez sur «annuler» et renseignez-vous auprès de votre comptable.



Dans notre exemple, l'option « loi de finance » a été mise en place le 10/11/2017. Notre exercice comptable étant du 01/01/2017 au 31/12/2017, nous paramétrons ces informations.

L'icône permet de renseigner l'heure actuelle, ou si la date est antérieure à la date du jour, mettre l'heure à 23h59min59s.



Lors de la 1ère clôture, cela va marquer toutes les écritures de caisse comme « clôturées », et ce à partir du début de l'exercice. Dans notre exemple du 01/01/2017 00h 00m 00s au 13/11/2017 23h 59m 59s.



4. Après la clôture, il est possible d'utiliser les éditions enchainées pour sortir tous les documents de caisse d'un seul coup, et sans l'indication « BROUILLARD ».

ATTENTION : L'indication BROUILLARD signale que le document est considéré comme un brouillon.

Ce qui implique qu'administrativement et fiscalement, ces éditions sont inutilisables, car non officielles.





Après cette clôture, toutes nos écritures de caisse ont été marquées clôturées, sauf 2 qui sont postérieur à notre date de fin de clôture.

Celles-ci sont identifiées par un « ! » en début de ligne

Comme l'édition demandée contient des écritures non clôturées, l'indication « BROUILLARD » s'imprime sur le document.

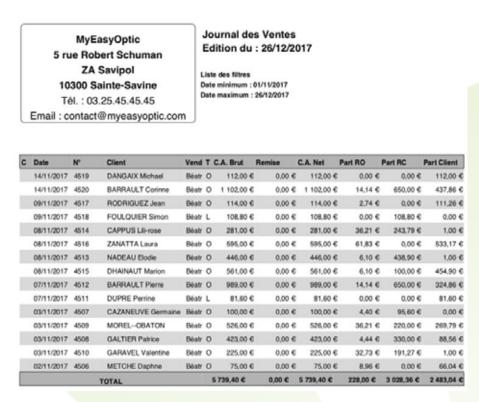


Lors de la clôture suivante, la date de début de clôture correspond à la date de fin de la clôture précédente + 1 seconde. Soit 14/11/2017 à 00h 00m 00S.

Dans la partie informations complémentaires, l'indication de la date & heure de dernière clôture est visible. Le rappel de la période d'exercice est lui aussi indiqué.



Une fois ces 2 écritures clôturées, l'indication BROUILLARD est retirée de l'édition.



PS : Cela est valable pour toutes les éditions de caisse. Les éditions impactées par ces changements sont :

- Le journal des ventes
- Le journal des ventes par rayons
- Le journal des ventes par Règlement
- Feuille de caisse
- Liste des encaissements
- Liste des encaissements par mode de règlement
- Liste des mouvements de caisse
- Liste des mouvements de caisse par mode de règlement
- Liste des avoirs par date
- Analyse CA/Rayon
- Analyse CA/Rayon avec rupture par vendeur

